

COMMUNE DE SAINT-NECTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Absent : 1

Votants : 14

Date de convocation : 05/06/2008

L'an deux mil huit , le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-NECTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Tourisme, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

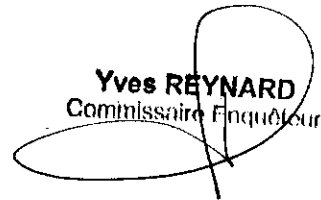
Présents : Mrs BELLONTE Alphonse, VACHERESSE Maurice, DABERT Jean-Louis, RIGAUD Alain, CHALEMBEL René, THUMANN Jocelyn, DESSERRE Julien, PLANEIX Thierry, Mmes CROZET Marie-Elisabeth LEMENAGER Noëlle, CHARVILLAT-MAURY Lucienne, BABONNEAU Carole, KOOLLOOS Dominique, CORNY Anne.

Absent excusé : Mr FREVILLE Georges

Pouvoir : aucun

Secrétaire de Séance : Mademoiselle Crozet Marie-Elisabeth

Yves REYNARD
Commissaire Enquêteur



OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME /ETUDE DU PLU

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré , :

- décide de lancer une consultation pour l'élaboration de l'étude du Plan Local d'Urbanisme , dans le respect de la législation en vigueur du Code des Marchés Publics ,
- délègue Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires et signer tous les documents dont le marché ,
- Et sollicite toutes les subventions et aides financières pouvant être obtenues pour la mise en place de ce PLU.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le : 13 juin 2008.

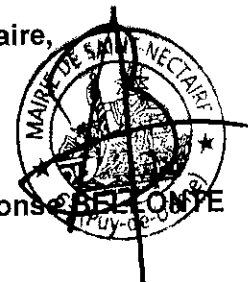
Pour copie conforme le : 13 juin 2008.

Reçu à la Sous-Préfecture
d'Issoire, le
16 JUIN 2008



Le Maire,

Alphonse BELLONTE



2

COMMUNE DE SAINT-NECTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Absent : 1
Votants : 14
Date de convocation : 05/06/2008

L'an deux mil huit, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-NECTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Tourisme, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : Mrs BELLONTE Alphonse, VACHERESSE Maurice, DABERT Jean-Louis, RIGAUD Alain, CHALEMBEL René, THUMANN Jocelyn, DESSERRE Julien, PLANEIX Thierry, Mmes* CROZET Marie-Elisabeth LEMENAGER Noëlle, CHARVILLAT-MAURY Lucienne, BABONNEAU Carole, KOOLLOOS Dominique, CORNY Anne.

Absent excusé : Mr FREVILLE Georges

Yves REYNARD
Commissaire Enquêteur

Reçu à la Sous-Préfecture
d'Issoire, le

Pouvoir : aucun

Secrétaire de Séance : Mademoiselle Crozet Marie-Elisabeth

16 JUN 2008

Objet : PLAN LOCAL D'URBANISME/ REVISION DU POS EN PL



Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1- de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Nectaire,
- 2- de préciser les objectifs de la commune comme suit :
tenir compte des demandes d'habitat, des demandes de construction et du développement économique,
- 3- de définir conformément aux articles L123-6 et L300-2 du Code de l'Urbanisme les modalités de concertation qui prendra la forme suivante :
 - *affichage de documents,
 - *réunions,
 - *débat public,
 - *bulletin municipal,
- 4- de transmettre et notifier conformément aux articles L121-4, L122-4, L122-7, L123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération :
 - au Sous-Préfet,
 - au Président du Conseil Régional,
 - au Président du Conseil Général,
 - au Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

COMMUNE DE SAINT-NECTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15


Présents : 15

Absent : 0

Votants : 15

Date de convocation : 29 septembre 2008

Yves REYNARD
Commissaire Enquêteur



L'an deux mil huit, le huit octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-NECTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'école de Saint-Nectaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : Mrs BELLONTE Alphonse, VACHERESSE Maurice, DABERT Jean-Louis, RIGAUD Alain, CHALEMBEL René, THUMANN Jocelyn, DESSERRE Julien, FREVILLE Georges, PLANEIX Thierry, Mmes CROZET Marie-Elisabeth LEMENAGER Noëlle, CHARVILLAT-MAURY Lucienne, KOOLLOOS Dominique, BABONNEAU Carole, CORNY Anne.

Absent excusé : aucun

Pouvoir : aucun

Secrétaire de Séance : Mademoiselle Crozet Marie-Elisabeth

Objet : REVISION DU POS EN PLU/ CHOIX DU CABINET D'ETUDE

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 12 juin 2008 pour lancer une consultation pour l'élaboration du PLU.

Cette procédure a été mise place.

La commission des marchés publics a procédé à l'ouverture des plis le 01 octobre dernier.

Des plis n'ont pu être retenus , les autres offres ont été ouvertes.

La commission a préconisé de choisir , selon les critères préétablis ,l'offre du cabinet d'architectes de Monsieur François DESCOEUR , sis 49 rue des Salins à Clermont-Fd , pour un montant de 20.000 € ht soit 23.920 € ttc.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré , le conseil municipal

- décide de choisir l'offre du SCP d'architecture et d'aménagement du territoire Descoeur F et C à Clermont-Fd-63- qui s'établit à 20.000 € ht soit 23.920 € ttc ,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les éventuels avenants , à faire l'ensemble des démarches nécessaires
- et confirme sa volonté de solliciter toutes les subventions possibles pour ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 09 octobre 2008

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le

9 OCT. 2008



Le Maire

Alphonse BELLONTE



04 JUIL. 2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 Présents : 10 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 11
Date de convocation : 13 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : Mrs BELLONTE Alphonse, PAPON Eric, HERNANDEZ Maxime, BABUT Jacques, LESTRADE Etienne, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, VACHERESSE Maurice, Mmes BLOT Annie, LEMENAGER Noëlle.

Absents : Mr GOIMARD Bertrand, Mme BOUCHEIX Marie-France, LEFEUVRE Marion,

Pouvoirs : Mr GOIMARD Bertrand à Mr BELLONTE Alphonse

Secrétaire de Séance : M. LESTRADE Etienne

Objet : ARRET DU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-NECTAIRE (Délib.n°2017-0023)

Le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme a été mis en œuvre, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-9, L.300-2 et R.123-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 juin 2008 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme,

Vu le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement et ses documents graphiques, les annexes ;
Entendu l'exposé du maire ;

Considérant qu'en application de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ont fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal, et que le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme mis au point pour tenir compte de son résultat est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées ou consultées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1 - Tire le bilan de la concertation qui s'est déroulée de la façon suivante :

Réunion du 10 février 2009 : présentation du PLU : phase diagnostic : affichage panneaux communaux dans chaque village et convocations écrites aux commerçants, artisans et exploitants d'entreprises touristiques de la commune.

Réunions du 10 OCTOBRE 2016 :

Première réunion de 10 h à 12 h : Présentation diagnostic PADD suivi d'un débat

Seconde réunion : de 14 h à 16 h : Réunion d'exposition du zonage du PLU avec participation du bureau d'étude.

Affichage panneaux communaux dans chaque village, insertion annonces réunion dans le journal La Montagne.

La concertation a permis d'être à l'écoute des habitants de la commune et de discuter avec eux du futur plan d'urbanisme. Certains éléments du dossier de PLU ont ainsi pu être améliorés ou pris en compte.

2 – Arrête le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de Saint-Nectaire, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

3 - Mentionne que le projet de plan local d'urbanisme arrêté est tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Saint-Nectaire,
- à la sous-préfecture d'Issoire

4 – Précise que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- à la sous-préfète d'Issoire
- au président du conseil régional
- au président du conseil départemental
- au président de la chambre d'agriculture
- au président de la chambre des métiers
- au président de la chambre de commerce et d'industrie
- au président du parc naturel régional des volcans d'Auvergne
- au président du SAGE Allier Aval
- au directeur de la DDT
- au directeur de la DREAL
- au directeur du Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme, et de l'Environnement (CAUE)
- au président du Syndicat professionnel de propriétaires forestiers sylviculteurs du puy-de-dôme
- au directeur de l'Aduhm
- au directeur de la direction des affaires culturelles (DRAC) service archéologie
- au directeur des architectes des bâtiments de France
- au directeur d'ErDF/GrDF
- au directeur de France Télécom
- au directeur de la Lyonnaise des Eaux
- au président de la communauté de communes du massif du Sancy,
- aux communes de Murol, Aydat, Verrières, Saint-Diery, Grandeyrolles, Montaigut-Le-Blanc, Olloix, Le Vernet-Sainte-Margurite,
- au président du Pays du Grand Sancy,
- aux présidents des syndicats suivants : SIVOM de la Vallée Verte, S.I.E.G, EPF-Smaf, SIVU Assainissement Amont Couze Chambon, SIT (Syndicat Intercommunal Thermal)

La présente délibération sera transmise à la sous-préfecture d'Issoire.

Conformément au dernier alinéa de l'article L.300-21 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet du PLU, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

Vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sur les signatures,
Pour copie conforme,
En Mairie, le : 20 juin 2017

Reçu à la Sous-Préfecture
d'Issoire le

04 JUIL. 2017

Le Maire
Alphonse BELLONTE

